Ce qui a fait le plus de tort au commerce français, c'est le prix élevé auquel reviennent les produits de provenance française, soit à cause des transports mal combinés, soit à cause de la valeur intrinsèque des articles expédiés. C'est, en outre, l'habitude des fabricants de croire qu'ils pourront imposer leurs articles au consommateur au lieu de s'informer sérieusement de l'état de la place et de fournir les articles susceptibles d'un écoulement certain. Je citerai des exemples.

Dans le principe, le commerce français a été mal secondé, voici ce qui s'est passé.— Quand la ligne anglaise *British India* installa son service direct entre Bassorah et Londres, ses vapeurs touchèrent à Alger, et un contrat intervint avec les messageries maritimes pour que les marchandises pussent arriver à Bassorah par Marseille. Mais comme le fret d'Alger à Bassorah était le même que de Londres à Bassorah, ces marchandises arrivaient ici grevées en outre du fret revenant aux messageries maritimes, et augmentées des frais de transbordements. Ces transbordements exigeaient aussi plus de temps pour les marchandises venant à Bassorah par Marseille. Non-seulement à Marseille les connaissements portaient « à charger pour tel navire ou le suivant » mais encore cette même réserve existait pour Alger. Certaines marchandises qui m'arrivaient par le *British India* n'étaient pas encore à Bassorah que déjà leur prix de vente aurait dû être retourné en France. Il y avait eu transport en chemin de fer en France, déchargement et embarquement à Marseille, débarquement et embarquement à Algel quelquefois autant à Kurrachee et autant à Bassorah. Les colis arrivaient ainsi souvent dans un état pitoyable, et avec les déchets sensible par suite de vols. Les réclamations restaient la plupart du temps sans résultats.

On dit généralement que la France offre sur tous les marchés des objets d'une qualité supérieure à celle des marchandises provenant des autres nations. C'est incontestable. Mais ici plus que partout ailleurs, on veut du bon marché et si le consommateur ne peut pas forcer les fabricants français à expédier les marchandises qu'il préfère comme qualité et comme prix, il a toujours la ressource de ne pas prendre celles qu'on lui offre et c'est ce qu'il fait. De Bagdad, on envoie aux fabricants anglais les dessins qu'ils doivent copier sur leurs tissus, ils le font et leurs tissus s'écoulent. Combien y a-t-il de fabricants français qui se plieraient à ces exigences?

... Le commerce français est lent dans ses évolutions. Quand il se produit une tranformation sur un grand marché, que les habitudes changent, que de nouvelles voies commerciales s'ouvrent, ce n'est jamais le négociant français qui sait le premier en profiter. Il laisse toujours à ses concurrents étrangers le temps d'y introduire leurs articles à bon marché ; alors les habitudes se forment, le goût se porte forcément sur les seuls objets offerts au consommateur, et quand vient à son tour le négociant français, qui n'a pas voulu courir de risques, ni faire d'école, il trouve que l'acheteur a déjà fait son choix et pris ses habitudes. Le français a beau présenter des articles ce qualité supérieure, de meilleur goût, il verra préférer les articles similaires à bon marché. Par exemple : Ici, la suprême élégance chez la femme ne consiste ni dans la bonne qualité, ni dans le dessein d'une étoffe, ni dans le fini de la coupe, ni dans l'assortiment des couleurs, tout cela est très secondaire ; la femme veut autant de robes neuves qu'elle peut s'en procurer.

Ainsi, il n'est pas rare de voir nos élégantes commencer le lundi matin la robe qu'elles doivent porter le dimanche suivant, et elles le font aussi souvent que leurs moyens le leur permettent. C'est le bon marché seul des étoffes — une pareille robe ne coûtant toute faite que 8 à 10 francs — qui a pu créer de pareils goûts. Il eût été plus facile d'empêcher cette manière d'agir de se créer au début que de la changer maintenant. L'introduction primitive de produits plus chers, d'étoffes meilleures, de dessins plus élégants aurait donné un autre cours aux goûts et aux habitudes ; maintenant le pli est pris jusqu'à ce qu'une transformation s'opère d'elle-même. Il est à remarquer, en effet, qu'à mesure que l'élément augmente ; que le nombre de personnes ayant vécu à Constantinople, dans les villes du Levant et en Grèce s'accroit ici, le goût s'épure et de nouveaux besoins se font sentir. Il y a donc moyen pour le commerce français de ressaisir une partie des affaires dans un avenir plus ou moins éloigné. *(A suivre.)*

SITUATION METÉOROLOGIQUE. — Paris, 10 décembre — Le baromètre est élevé sur tout l'ouest de l'Europe, il atteint 776 mlm à Valentia et à Brest ; une seconde aire de fortes pressions apparait au nord de la Russie (770 mlm). Une bourrasque s'approche des côtes de Norwège ou le baromètre redescend. La dépression du Nord de l'Italie s'est éloigné vers l'est ; les vents restent forts en Provence.

La température est toujours en baisse; elle était ce matin de — 25° à Kuopio, — 7° à Berlin, 2 à Paris, Lorient, Biarritz, 0° à Nice et 16° à Nemours.

En France, il a gelé presque partout avec minima de — 17° à Belfort, — 5° à Bordeaux, — 2° à Marseille. Le temps beau et froid va continuer. A Paris, hier, le ciel a été très beau. Température extrêmes à Saint-Maur -1- 0° 6 et 5° 5.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Élections au Tribunal de Commerce

DIMANCHE 13 DECEMBRE

CANDIDATS

MM. HENRY BOSSUT, président, sortant ;
HENRY TERNYNCK fils, juge, sortant;
CATEAUX-LEPLAT, juge, sortant ;
LÉON MOTTE, juge suppléant, sortant ;
DUMORTIER-CUIGNET, juge suppléant, sortant.

Les électeurs affirmeront, sans doute, comme aux précédentes élections, leur estime et leur confiance à nos magistrats consulaires, en votant en nombre suffisant pour éviter un second tour de scrutin.

La conférence donnée, ce soir, à la salle Dominique par M. l'abbé Lacouture a été plus intéressante encore que les deux précédentes. Elle avait attiré un auditoire des plus considérables dans lequel — il faut le constater — les contremaîtres, les employés et les ouvriers étaient surtout nombreux.

Nous en avons vu, qui, hier, n'avaient pas pris le temps de changer de vêtements à la sortie de l'usine, pour aller entendre, à l'Hippodrome, la grande musique de Meyerbeer, négliger leur souper, aujourd'hui, pour venir écouter une conférence sur les générations spontanées.

Ce n'est vraiment pas un fait peu significatif que cette admiration pour les arts qui se développe parmi nos travailleurs roubaisiens en même temps que va grandissant leur goût pour la science. Que ne peut-on encore attendre et espérer d'une telle population?

M. l'abbé Lacouture a traité son sujet avec une clarté, un charme et une précision vraiment admirables. La vie est créée ou elle est spontanée, a-t-il dit, et, après avoir fait l'historique du principe de l'organisation spontanée de la matière, constaté le coup que lui avait déjà porté Redi au XVIIe siècle, rappelé les luttes triomphantes soutenues il y a une trentaine d'années, par M. Pasteur contre M. Pouchet et les partisans de l'hétérogénie, les merveilleuses découvertes du grand savant belge, M. Van Beneden, il a présenté une réfutation de cette théorie qu'un savant matérialiste comme M. Alfred Giard, condamné lui-même à la suite de son maître Virchow.

Des applaudissements, qui à chaque conférence deviennent plus accentués et plus sympathiques, ont salué les dernières paroles de l'orateur.

Mardi prochain, le savant abbé nous parlera de l'homme-singe.

Un de nos jeunes concitoyens, M. Georges Baussart, soldat au 1er régiment de zouaves, et faisant partie du corps expéditionnaire du Tonkin, vient de mourir à Nam-Dinh, à l'âge de 24 ans.— Un service solennel aura lieu pour le repos de son âme, lundi prochain, à 9 heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur.

Œuvre des asiles pauvres. — Les membres honoraires de l'Œuvre des asiles pauvres sont priés d'assister aux réunions qui auront lieu pour la distribution des vêtements aux enfants, le lundi 14 décembre, à l'asile de la rue d'Inkermann, le mardi 15, à l'asile des Carmélites, et le mercredi 16, à l'asile Saint-Louis. Ces réunions se feront à 2 heures et demie.

Fondation charitable. — La société des sciences de Lille a reçu avis d'une nouvelle fondation en faveur des vieux serviteurs, faite par MM. César et Joseph Pollet, fabricants de tissus à Roubaix.

Nous avons appelé, plusieurs fois déjà, l'attention de qui de droit sur le mauvais état des voies qui donnent accès à l'église du St-Rédempteur. Pour peu qu'il pleuve, la place et les chemins voisins sont transformés en de véritables marécages, où l'on patauge tant bien que mal. La fonte des neiges achève de rendre impraticable cette miniature des Marais Pontins.

Ne pourrait-on, dès que cela sera possible, apporter les améliorations nécessaires à cette partie si intéressante de la voirie municipale ?

On rendrait un immense service à la population ouvrière du Pile et des Trois-Ponts.

Perdu et retrouvé. — Le jeune Edouard Turh, dont nous avions annoncé la disparition, a été retrouvé avant-hier soir et rendu à sa famille éplorée.

Le service de la divagation des chiens fonctionne toujours ; il paraît qu'il est utile de le rappeler, car, dans la journée de vendredi, onze chiens ont été mis en fourrière et six procès-verbaux dressés à des propriétaires négligents.

Deux arrestations ont été opérées vendredi : ce sont celles d'un expulsé, Bertrand Delez, et d'un vagabond, Joseph Colas, originaire de Soissons.

Condamnation. — Vendredi, le tribunal correctionnel de Lille a condamné le nommé Jean-Baptiste Vancoppenol à 1 mois de prison et 5 francs d'amende, pour coups, blessures et ivresse.

C'est demain la Sainte-Luce, on connaît le vieux dicton :

A la Sainte-Luce,
Le jour croît du saut d'une puce.

Mlle Marie Cornélies, demeurant rue St-Antoine, fort Bayard, nous prie de déclarer qu'elle n'a rien de commun avec son homonyme, Marie Cornelies, qui vient d'être condamnée à 3 mois de prison et 500 fr. d'amende pour fraude.

Echos de la Sainte-Cécile. — La *Fanfare du Crêchet* se fera entendre dimanche prochain, pendant la grand'messe en l'église de Croix. Voici les morceaux qu'elle interprètera :

1. Entrée de Messé, Gurtener. — 2. Le camp du drap d'or, ouverture. Bruot. — Invocation à la Vierge pour l'élévation, ···. — 4. Une nuit à Grenade, fantaisie, Nihoul. — 5. Sortie de messe, Laborg.

— La société philharmonique les *Enfants de la Lyre* s'est fait entendre dimanche dernier pendant la messe de 11 h. 1/2 et l'audition a été fort goûtée du nombreux public qui y assistait. C'est avec une admiration émue que les auditeurs ont écouté cette société interpréter d'une façon si remarquable l'*Andante et marche solennelle* de Paul Fournier et la 3e *Fantaisie originale* de Victor Delannoy. Il serait difficile de donner une appréciation spéciale sur la façon dont chaque morceau a été interprété par les *Enfants de la Lyre*, tous ont plu énormément.

L'exécution a été en tous points digne d'une société savamment dirigée. Plusieurs solistes entre autres MM. Henri Steux, sous chef; C. Vlye, A. Batiste et A. Verguchten ont charmé l'auditoire par leur jeu élégant.

Le lendemain, à trois heures, un banquet, présidé par M. Lezy-Salembier, président d'honneur, entouré de MM. Dhalluin-Pollet, président de la société, Paul Fournier, directeur, Deldalle-Duthoit, Mulliez-Deplasse, Louis Briet, Pierre Dhalluin, etc. ; réunissait au local de la société plus de 90 convives. Ce banquet a été l'un des plus gais dont fassent mention les annales de la société.

Vers huit heures, la joie était devenue exubérante. Une ovation a été faite à MM. Hespel-Meurisse et Lacroix père, doyens des membres honoraires. Au dessert M. Vincent Declercq s'est fait l'interprète des musiciens pour remercier M. Lézy-Salembier d'avoir eu l'heureuse idée de confier la direction de la société à M. Paul Fournier, puis il a porté la santé de M. Lézy-Salembier lequel a fait l'éloge de M. Fournier-Seynave pour la bonne organisation de la société, et félicité M. Paul Fournier d'avoir fait en si peu de temps de si grands progrès.

« Avec un chef comme vous, a-t-il dit, la société ne peut manquer d'attirer la sympathie de tous, car depuis vingt ans que je fête la Ste-Cécile, je n'ai jamais vu les membres honoraires si nombreux et l'animation si grande. » La salle a résonné sous les accents vibrants de ce vivat si touchant qu'il est d'usage de chanter en l'honneur du sympathique président d'honneur.

Un vivat proposé par M. Lézy-Salembier est chanté en l'honneur de l'honorable président, M. Dhalluin-Pollet. Celui-ci a bu à la prospérité de la société et a clos la série des vivats en l'honneur du directeur de la société. M. Paul Fournier a répondu dans les termes les plus heureux en demandant aux *Enfants de la Lyre* de lui continuer leur dévouement et leur travail. De chaleureuses acclamations ont accueilli ces paroles.

Musique, chansons et chansonnettes sont venues après la série des toasts. On ne s'est séparé qu'à l'aube, pour quelques heures seulement, car la fête a recommencé avec la même gaité que la veille.

La Roubaisienne. — Le comité de la *Roubaisienne* informe les gymnastes qu'en raison du mauvais temps, la sortie de dimanche prochain se fera en tenue d'hiver.

Société de consommation. — Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc (trois livres) 0,50 Ménage (quatre livres) 0,57c.

Wasquehal. — Le jeune garçon qui prétendait avoir avoir jeté un autre enfant dans le canal a, paraît-il, forgé un canard. Il a fait courir inutilement commissaire et gendarmes à Wasquehal, à Marcq, et à Marquette. L'enquête a démontré qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans les allégations — d'ailleurs contradictoires — de ce singulier gamin qui ne semble pas jouir de la plénitude de ses facultés. On l'a provisoirement écroué à la maison d'arrêt de Lille.

Mais qu'est devenu l'enfant disparu à Marcq?

Wattrelos. — Les douaniers Hurtemette, Cornille et Flahaut ont rejoint hier matin, entre le hameau du Crétinier et celui du Laboureur, trois fraudeurs porteurs de charges assez volumineuses. Malgré une chasse des plus mouvementée, il a été impossible aux agents du fisc de rejoindre les contrebandiers; mais ceux-ci ont abandonné leurs marchandises, qui consistaient en une centaine de kilos de café vert.

Willems. — M. Alphonse Béghin, employé chez M. Truffaut, industriel à Willems, vient de recevoir du gouvernement français, une médaille de 2e classe en argent pour divers actes de dévouement accomplis le 19 juin 1882 et le 21 juin 1885. M. Béghin avait arrêté, au péril de ses jours, des chevaux emportés.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix*. — Voir à la quatrième page.

Nous rappelons à nos lecteurs que, par suite de la liquidation de la Société du Vieux Chêne, 2, rue de la Gare, il y aura, lundi et mardi prochain, une vente publique d'une quantité considérable de meubles. Dimanche 13, de 10 heures du matin à 3 heures du soir, il y aura une exposition publique.

TOURCOING

Nous avons reproduit la semaine dernière, une rubrique de l'*Echo du Nord* à l'adresse du lycée de Tourcoing.

Le même journal dit aujourd'hui :

« Un père de famille de Tourcoing nous écrit pour répondre aux critiques qui nous ont été précédemment transmises au sujet de la répartition de heures de travail et de liberté. Les plaintes en question, nous dit-il, ne sont pas fondées, par la raison que le proviseur s'est empressé de déférer au désir des familles qui lui ont demandé de prolonger de moitié l'heure accordée aux externes surveillés pour aller dîner chez leurs parents. Ce changement, d'abord exception est devenu règle. »

Mouveaux. — C'était *Duesse à pierrots* au cabaret Van Coille. Au moment de régler leur compte quatre consommateurs : Alphonse et Gustave Millescamps, Catel et Cornarel eurent des difficultés avec le cabaretier. Ils sortirent et pour se venger arrachèrent des pieux à une palissade, en donnèrent des coups dans la porte et brisèrent un carreau. Un autre consommateur, nommé Pillet, domestique, sortit sur ces entrefaites ; il fut assailli par les quatre individus et reçut sur la tête des coups qui lui ont fait une blessure assez profonde. Trouvant le procédé assez brutal, Pillet a déposé une plainte. Les faits ont été confirmés par témoins et nos individus, assez mal notés d'ailleurs, seront poursuivis.

LILLE

Conseil municipal. — Nous trouvons dans la *Dépêche* un compte-rendu de la séance de vendredi dont nous extrayons le passage suivant :

LE PROJET DE CONVENTION DU GAZ. — M. Werquin demande la remise à huitaine, n'ayant pu encore étudier sérieusement le projet.

M. Gavelle dit qu'il est indispensable de voter immédiatement la convention ; sans cela on ne recevra pas l'annuité promise par les compagies pour 1885.

M. Dalbertanson s'élève contre la précipitation que l'administration veut apporter à la discussion du projet et à son adoption. « C'est, dit-il, une nouvelle taxe qu'on veut greffer sur la taxe du balayage. Nous avons reçu, il y a cinq jours le rapport de N. Bère, et nous n'avons pu l'étudier. La presse s'en occupe très sérieusement et il faut lui donner le temps de *faire la lumière* sur la question.

M. Gavelle. — Je ne m'occupe pas de la presse.

Ces deux conseillers s'interpellent alors avec violence.

M. Gavelle. — Si vous criez fort, je crierais plus fort encore. Si vous avez avez des poumons, j'en ai aussi et je lutterais à coups de poumons.

M. le maire se décide à intervenir et rappelle les conseillers au respect d'eux-mêmes et à la dignité, faisant remarquer que la séance est publique.

M. Bère voudrait que la discussion commençât; il est certain que le projet, très avantageux, sera voté immédiatement.

M. Baggio demande, comme M. Werquin, l'ajournement à huitaine. Il espère que la presse, qui discute le projet trouvera et proposera une solution.

M. Bère s'insurge à son tour. » Si les études sérieuses des commissions n'ont aucune valeur, qu'on supprime les commissions. »

MM. Géry Legrand et Gavelle cherchent à enlever la discussion immédiate et le vote non moins immédiat. Ils ne réussissent pas.

On entend alors circuler ces mots: *passera, passera pas.*

La séance devient une véritable séance de funambules.

Il est dix heures et demie. Cette discussion pour savoir si on discutera a duré une heure un quart. M. Basquin la clôt en demandant qu'une séance supplémentaire ait lieu mardi prochain et qu'elle soit entièrement consacrée à la discussion du projet de convention avec les compagnies.

La remise de la discussion est fixée à mardi.

L'« Intransigeant » publie la lettre suivante :

Lille, le 10 décembre 1885.

Monsieur Henri Rochefort,

C'est sous le coup de l'imagination la plus vive que je vous écris; j'espère que vous voudrez bien insérer ma lettre dans votre journal, afin de dévoiler les infâmes mensonges de nos dirigeants, au sujet de notre situation au Tonkin.

Je viens de recevoir une lettre m'annonçant que mon frère, soldat au 13e régiment d'artillerie, 5e batterie, est mort du choléra dans la nuit du 5 au 6 novembre; il était le premier atteint de sa batterie. Cette lettre, datée de Bac-Hac, 12 octobre, dit qu'à cette date la batterie, qui se composait de 140 hommes, était réduite à 70.

Ainsi, en six jours, la moitié des hommes avaient été atteints de la terrible maladie ; presque tous ont succombé.

Les quelques hommes en convalescence ont dû reprendre le service, et ce pour partir en expédition, exposés à voyager des journées entières en ayant de l'eau jusqu'aux genoux et manquant la plupart du temps de nourriture.

Des officiers et des soldats se sont fait sauter la cervelle ; d'autres sont devenus fous ; le découragement est complet.

Tous ce que je vous dis est l'exacte vérité et résulte des lettres que j'ai reçues du Tonkin.

Est-ce que le pays va rester impassible devant un pareil crime ?

Quant à moi, je crie vengeance et je fais appel à tous les bons citoyens pour protester contre l'occupation du Tonkin et demander le jugement des misérables qui en ont assumé la responsabilité.

Recevez, monsieur, etc. François COULON,
20, rue de Voltaire.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 13 novembre 1885.

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*).

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire.

Ecole nationale des arts industriels

M. LE MAIRE. — Messieurs, nous avons reçu ce matin de M. le préfet du Nord la lettre suivante, que nous n'avons pu, par suite, inscrire à l'ordre du jour de vos délibérations; la question qu'elle concerne nous a paru néanmoins pouvoir être traitée aujourd'hui, tant en raison de son caractère d'extrême urgence, que parce que le Conseil étant réuni en session ordinaire, « peut s'occuper de toutes les matières qui rentrent dans ses attributions » (Loi du 5 avril 1884, article 46 § 4.)

» Lille le 11 novembre 1885.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 7 de ce mois, demandant plusieurs modifications dans la délibération du Conseil municipal de Roubaix du 13 février 1885 ; contenant l'offre par la ville d'avancer à l'Etat la somme de 1,388,453 fr. 10 c. nécessaire pour la dépense de construction de l'école nationale des arts industriels.

» Il ne s'agit, ainsi que vous le verrez, Monsieur le Maire, que de modifications de détail qui n'affectent pas l'économie des propositions de la Ville, mais qui sont nécessaires pour la rédaction de l'exposé des motifs du projet de loi que M. le ministre aura à soumettre prochainement au Parlement.

» Je vous serai obligé de vouloir bien m'adresser, sous le plus court délai possible, la nouvelle délibération que le Conseil municipal aura prise conformément au désir exprimé par M. le ministre.

» Veuillez agréer, etc.

» *Le préfet du Nord*
» Signé : JULES CAMBON.

Voici maintenant la dépêche ministérielle à laquelle il est fait allusion dans la lettre ci-dessus :

» Palais-Royal, le 7 novembre 1885.

» Monsieur le préfet,

» La délibération ci-jointe en date du 13 février 1885 par laquelle le Conseil municipal de Roubaix a offert d'avancer à l'Etat une somme de 1,388,453 fr. 10 c. montant de la part incombant à ce dernier dans les dépenses de construction de l'Ecole nationale des arts industriels, renferme deux conditions qui sont devenues inexécutables par suite du retard apporté au dépôt du projet de loi portant approbation de la convention du 28 novembre 1883.

» Il y est dit, en effet, que les constructions seront commencées dans le courant de l'année 1885 et que les bâtiments devront être complétement achevés et aménagés le 30 juin 1888.

» Or, étant donnés les délais exigés par le vote de la loi, la rédaction du cahier des charges et la mise en adjudication de l'entreprise, il est matériellement impossible de commencer avant le mois d'août prochain les travaux qui, pour être menés à bonne fin, demanderont près de trois années.

» La date du 30 juin 1889 devrait donc être substituée à celle du 30 juin 1888, et le délai accordé à l'administration pour la mise en œuvre, prorogé d'un an.

» Comme conséquence, le premier versement de 400.000 francs sur l'avance à faire à l'Etat ne serait effectué que le 30 juin 1888, contrairement à ce qui est dit dans la délibération du 13 février dernier et la première annuité de remboursement de cette avance ne figurerait au budget qu'à partir de 1890.

» Ces diverses modifications sont toutes de détail et ne touchent en rien, vous le voyez, à l'économie du traité proposé par la Ville de Roubaix. Néanmoins il doit en être fait mention dans l'exposé des motifs du projet de loi que je compte soumettre de nouveau, sous peu de jours à Monsieur le Ministre des Finances et présenter ensuite à l'approbation du Parlement.

» Je vous serai en conséquence obligé, Monsieur le Préfet, de vouloir bien saisir d'urgence le Conseil municipal de ma demande et de faire parvenir, sans délai, une nouvelle copie de la délibération du 13 février 1885, rectifié comme il vient d'être dit.

» Agréez, etc.

» Pour copie conforme : le conseiller de Préfecture, faisant fonction de secrétaire général, signé : PAIN.

» Pour le Ministre: le sous-secrétaire d'Etat, signé: Edmond TURQUET. »

M. LE MAIRE. — Nous vous prions, Messieurs, de décider que les 1re et 2e commissions se réuniront séance tenante pour examiner les propositions de l'autorité supérieure. En effet, comme vous avez pu le constater, ces propositions laissent subsister l'économie du projet que vous avez voté dans votre séance du 13 février 1885 et n'y apportent que des modifications de dates.

La séance restera suspendue jusqu'à ce que les commissions aient rédigé un projet de délibération que nous aurons ensuite l'honneur de mettre aux voix.

La séance est suspendue à 8 h. 15 et est reprise à 8 h. 35.

M. ALFRED REBOUX donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

» Vos 1re et 2e commissions ont l'honneur de vous proposer de prendre la délibération suivante :

« Le Conseil municipal de Roubaix :

» Vu la délibération en date du 13 février 1845, par » laquelle la ville de Roubaix a offert d'avancer à » l'Etat une somme de 1.388.453,10 montant incom- » bant à ce dernier dans les dépenses de construction » des bâtiments de l'école nationale des Arts Indus- » triels;

» Attendu que cette offre a été faite sous la réserve » que les travaux seraient entrepris dans le courant » de l'année 1885 et terminés le 30 Juin 1888;

» Attendu que le dépôt, au Parlement, du projet de » loi relatif à cette affaire n'a pas été effectué en » temps utile et qu'il y a lieu par suite de modifier » non-seulement les dates ci-dessus indiquées, mais » encore celles qui, dans la délibération du 13 février » 1885, ont trait au versement de l'avance consen- » tie par la Ville et au remboursement de cette avance » par l'Etat:

» Délibère :

» M. le Maire de Roubaix est autorisé à substituer, » dans la délibération du 13 février 1885, la date de » 1886 à celle de 1885 qui avait été indiquée pour la » mise à exécution des travaux de construction de » l'école nationale des Arts Industriels, et à remplacer » par celle du 30 juin 1889 la date du 30 Juin 1888 qui » avait été fixée pour la remise des nouveaux bâtiments » complètement aménagés.

» Il l'autorise également à modifier le texte de cette » délibération de façon à ce qu'il y soit indiqué que » le premier à-compte de 400.000 francs sur l'avance » à faire à l'Etat sera délivré le 30 juin 1888 et que les » annuités de 87.000 au moyen desquelles l'Etat rem- » boursera la ville ne figureront au budget qu'à par- » tir de 1890.

» Fait à Roubaix, le 13 Novembre 1885.

» *Signé*: Reboux, Vinchon, Faidherbe, Roussel, » Béghin, Comerre, Cuvelier, Descamps, Harinkouck, » Roche, Buisine, Heyndrickx, Carrette, Derville, » Dazin, Martel-Delespierre, Cordonnier, »

M. le Maire. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur les conclusions du rapport dont il vient d'être donné lecture?

Je mets aux voix les conclusions du rapport.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

CONCERTS ET SPECTACLES

Ville de Tourcoing (section de la Croix-Rouge). Dimanche 13 décembre 1885, à 5 h. soir, salle du Patronage Saint-Joseph : Grand Concert vocal et instrumental, offert par la *Concordia* à ses membres honoraires avec le gracieux concours de la section dramatique du cercle du petit-Château et de plusieurs artistes et amateurs.

Mouveaux. — La *Musique Municipale* offrira à ses membres honoraires et aux amateurs un grand concert vocal et instrumental, dimanche prochain, à 6 heures précises du soir.

Voici le programmé de cette attrayante soirée :

Première partie : Martha, fantaisie, Musique Municipale. — Romance pour baryton, H. Lefebre. — Fantaisie pour hautbois, V. Verbrugge. — Romance pour ténor, A. Lefebvre. — Air varié pour piston et baryton, H. Roussel, F. Leplat. — Chansonnette comique, Delporte.

Deuxième partie : Au Pays bleu, valse, Musique Municipale. — Romance pour baryton, Losfeld. — Air varie pour piston, H. Roussel. — Duo pour ténor et baryton, A. Lefebvre et H. Lefebvre. — Trio de clarinettes, E. Hennebot, F. Surmont, D. Delespierre. — Chansonnette comique, Loridan.

Le prix d'entrée est fixé à un franc. Le concert sera suivi d'un grand bal.

Blanc-Seau. — La *Fanfare du Blanc-Seau* donnera un grand concert suivi de bal, le dimanche 20 décembre, à 5 heures du soir, dans la nouvelle salle de l'Hôtel Saint-Georges, avec le bienveillant concours de plusieurs artistes distingués. Le prix d'entrée est fixé à 50 centimes.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 11 décembre 1885,

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de me servir du *Journal de Roubaix* pour adresser à l'administration une réclamation qu'on ne devrait jamais avoir besoin de faire.

La direction de la voirie compte-t-elle sur le dégel pour débarrasser la ville des boues qui résultent de la fonte des neiges, ou a-t-elle à son service un personnel pour accomplir cette besogne?

Si les habitants de Roubaix doivent attendre l'écoulement naturel des boues, je puis, sans craindre un désaveu, réclamer en leur nom l'établissement d'un service de bateaux dans les rues de la ville et notamment sur la Grand'Place ; c'est le seul moyen de traverser sans danger un pareil cloaque.

Mais dans le cas où l'escouade des balayeurs n'aurait pas été licenciée, je demande pourquoi ce nettoyage n'est pas encore fait ?

Cette réclamation est si naturelle que je crois inutile d'indiquer tous les désagréments occasionnés par une telle malpropreté.

Veuillez agréer, etc. X, *négociant*.

NORD

Votes des députés du Nord. — Dans la séance du 10 décembre, la Chambre des députés a voté par 300 voix contre 153 le renvoi à mardi prochain de la discussion sur les élections du département de l'Ardèche.

Tous les députés du Nord ont voté *contre*, sauf M. Baucarne-Leroux, absent par congé.

— La Chambre des députés a adopté par 322 voix contre 188 l'ordre du jour pur et simple dans l'interpellation de M. Raoul Duval relative aux droits des maires en matière électorale.

Tous les députés du Nord ont voté *contre*, sauf M. Baucarne-Leroux, absent par congé.

Douai. — *A propos du colonel Herbinger.* — Nous trouvons dans les procès-verbaux de la commission d'enquête les dépositions suivantes :

Le commandant Fortoul, le capitaine Massiet du Biest, le sous-intendant Jau, le lieutenant Degot et le payeur Rollin ont déclaré tous avoir vu, le 28 mars, c'est-à-dire le jour de la retraite, le jour de la blessure de Négrier, le lieutenant-colonel Herbinger et avoir constaté qu'*il était de sang-froid*.

M. le commandant Fortoul est le fils de l'ancien ministre ; il appartient au corps de l'artillerie et fit longtemps partie comme capitaine du 15e régiment à Douai. Quant à M. le capitaine Massiet du Biest, également du corps de l'artillerie, c'est le fils du sénateur du Nord.

BELGIQUE

Bruxelles. — Le gouvernement belge offre à l'Allemagne la franchise de port et de pilotage pour les paquebots transatlantiques allemands, si le gouvernement allemand choisit Anvers comme port d'escale.

— Le *Journal de Bruxelles* annonce que la convention monétaire n'est pas encore signée, parce que le représentant de la Grèce n'a pas encore tous ses pouvoirs. On croit que cette convention sera signée demain.

Gand. — Une grève a éclaté dans l'établissement cotonnier Parmentier et Van Hoegaerden, au quai de l'industrie. Trois ouvriers fileurs de cette usine avaient été renvoyés parce qu'ils se montraient mécontents d'une mesure prise par le directeur Delanier, qui leur avait retiré les gamins faisant office de rattacheurs de fils.

Un appel a été fait à tous les ouvriers fileurs, qui se sont réunis au local socialiste *Vooruit*, où la grève a été décidée en principe.

Le lendemain, il y eut un assez long colloque entre quelques ouvriers délégués par leurs compagnons et la direction de l'usine. L'entente n'ayant pu se faire, les ouvriers ne se sont pas présentés à midi au travail. Ils sont au nombre de 400 environ.

Anvers. — Le Tribunal correctionnel d'Anvers a rendu son jugement dans l'affaire Chateauneuf. Il a prononcé une condamnation à quinze jours de prison; après l'expiration de cette peine, le déserteur Chateauneuf sera embarqué pendant deux ans sur un navire de l'Etat.

Ce jugement a été immédiatement frappé d'appel par Me Stocquart, qui espère faire admettre le principe que les employés civils de navires ne sont pas des « gens de mer. »

Bruxelles. — Le 72e tirage de l'emprunt de 1872 a eu lieu jeudi 10 décembre. Sont sortis remboursables :

No 26.742, par 10,000 fr. — No 354.713 par 750 fr. — Nos 160.112— 94.252—211.473—201.439—115.375 168 292—358.638— 59.702—124.397—364.060—278.074 185 984—306.371— 67.621— 28.298—275.558 chacun par 250 francs.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles
Consignations—Magasinage des marchandises.

FEUILLETON DU 13 DECEMBRE. — N. 49

LA FAUTE
DU
DOCTEUR MADELOR

TROISIÈME PARTIE

Pendant l'année terrible

(SUITE)

VI

— Tu trouves, Combredet ? Dis-moi, est-ce que tu as quelque chose à manger, toi, par hasard ?

Jérome se fouilla, déboucla son sac, passa de tout une inspection minutieuse.

— Non, rien, dit-il.

— Cré nom ! je n'ai rien mangé depuis hier matin. Et toi ?

— Moi, j'avais deux biscuits le soir de Baumont. J'ai sauvé mon sac du bain que j'ai pris dans la Meuse, et j'ai grignoté ces deux biscuits en me battant au bois de la Garenne.

— Sapristi ! Comment faire ?... Je vais aller à la découverte.

Il se leva.

C'était un petit soldat, maigre et brun, nommé Richard. Parisien de naissance, avec lequel Jérôme s'était lié tout de suite en arrivant au 58e. La guerre avait interrompu ses études de médecine. Il n'avait pas voulu se faire inscrire aux ambulances. Il s'était enrolé.

Comme il allait de nouveau quitter la clairière, Jérôme l'arrêta et lui montra leur troisième compagnon.

C'était un caporal alsacien, nommé Joseph Muller, un bon gros garçon, aux larges épaules, au visage rose.

Il ronflait, la tête appuyée sur un bras, une main passée dans la poche de son pantalon rouge, déchiré au genou.

Richard le poussa impitoyablement et appela :

— Muller ! hé ! Muller !...

L'autre grogna :

— Hein ? quoi ?

Et il se rendormit.

Richard le secoua de nouveau, plus rudement, riant et en plaisantant.

— Caporal, lui dit-il à l'oreille, réveillez-vous, on se bat... on fait une trouée !...

L'autre, d'instinct, se dressa brusquement, encore à demi endormi.

Il vit qu'on riait.

— Une droué ? dit-il avec un fort accent, blus de tancher, nus sommes bris, bien bris. En rute pur l'Allemagne !

Et il haussa les épaules, en se rapprochant du feu et en réchauffant ses membres fatigués et engourdis.

Ils restèrent ainsi quelques minutes à garder le silence, pleins de pensées sombres.

— Ça ne suffit pas de se désoler, dit Richard, il faut manger. J'ai le ventre dans mes guêtres.

— Moi aussi j'ai bien faim dit Jérôme en serrant la boucle de son ceinturon et en regardant Joseph.

— Caporal Muller !

— Quoi ?

— Si nous mangions ?...

— Je ne demande pas mieux !

— Poussons une reconnaissance dans la presqu'île. On distribue peut-être par là des provisions aux camarades.

— En fait de provisions, dit l'Alsacien, j'ai vu des turcos qui mangeaient tout à l'heure des herbes et des racines. Moi, j'ai mieux que ça...

— Allons donc !

— Oui, j'avais prévu ce qui arrive et j'avais pris mes précautions.

— Vous avez du pain ?

— Ah ! non, pardon, je n'ai pas dit que j'avais du pain... je ne l'ai pas dit...

— Du lard, des biscuits ?...

— Du lard non plus...

— Alors quoi ?... Un poulet ?...

Joseph Muller s'était mis à déboucler son sac, avait retiré un petit paquet soigneusement enveloppé dans un journal.

— Voilà ! dit-il avec un rire épanoui.

Et il étala devant ses compagnons un morceau de cheval et une moitié de biscuit. Jérôme et Richard se mire à rire en lui tendant les mains.

— Ce Muller, dit Richard, il songe à tout. Solide mangeur et brave soldat !

Ils attirèrent quelques braises rouges sur le bord du foyer, posèrent dessus, bien délicatement, avec des précautions infinies, le morceau de viande, et se partagèrent le biscuit après l'avoir cassé à coup de pierre.

— J'ai de l'eau dans mon bidon, dit Richard, il ne nous manque rien.

— C'est un repas de noces.

Joseph, très grave et très attentif, s'était accroupi auprès du foyer et surveillait une baguette à la main, la cuisson du cheval qui rissolait sur les braisee. De temps en temps il se baissait avec inquiétude, écartait un charbon éteint, le remplaçait, attirait autour du morceau des cendres chaudes pour tempérer l'ardeur du feu et veillait aux aux moindres détails avec un soin maternel.

Richard était sorti dans la carrière pour jeter un coup d'œil au dehors et voir ce qui se passait.

Partout des hommes etaient couchés pêle-mêle, roulés dans leurs capotes.

Il monta jusqu'à la presqu